



Règlement Intérieur de GRAVELINES

BASKET E.S.L.A.

PRÉAMBULE

En adhérant à GRAVELINES BASKET E.S.L.A., vous adhérez à une association loi 1901, gérée par des bénévoles. GRAVELINES BASKET E.S.L.A. ne fournit aucune prestation de service en contrepartie de la cotisation.

L'adhésion à GRAVELINES BASKET E.S.L.A. engage le licencié à respecter le règlement intérieur et les engagements du club et à participer activement à la vie de celui-ci.

Le règlement et les engagements permettent à chacun de comprendre les règles de la vie associative, en particulier celles de GRAVELINES BASKET E.S.L.A. et ont pour but de faciliter la vie au sein du club.

GRAVELINES BASKET E.S.L.A. utilise des installations sportives mises à sa disposition par la Municipalité de Gravelines et est donc tributaire des créneaux horaires qui lui sont attribués pour les entraînements et compétitions.

GRAVELINES BASKET E.S.L.A. et ses adhérents sont responsables des installations durant les périodes de mises à dispositions.

La signature d'une licence à GRAVELINES BASKET E.S.L.A. implique l'acceptation du présent règlement intérieur et des engagements.

Article 1 – Le Bureau de GRAVELINES BASKET E.S.L.A.

- ✓ Le Bureau, et donc les personnes qui le forment, sont élues lors de l'Assemblée Générale.
- ✓ Le Bureau est désigné pour gérer le Club et prend donc les décisions concernant la vie et l'organisation du Club.
- ✓ Le Président a tous les pouvoirs. En cas de conflit, d'absence ou en cas de force majeure le Bureau a tous pouvoirs de décision.
- ✓ Le Bureau se réserve le droit de modifier ou de compléter en cours d'année son règlement intérieur et ses engagements.
- ✓ Conformément à ce règlement, le Bureau de GRAVELINES BASKET E.S.L.A. peut sanctionner tout manquement au présent règlement et/ou aux engagements.

✓ **Article 2 – La Licence FFBB et la cotisation GRAVELINES BASKET E.S.L.A.**

- ✓ La licence FFBB ainsi que la cotisation à GRAVELINES BASKET E.S.L.A. sont obligatoires.

- ✓ Avant de s'engager, toute personne n'ayant jamais été licenciée au sein de GRAVELINES BASKET E.S.L.A. peut participer gratuitement à trois séances dites « d'essais ». Dans ce cas, la dite personne (ou son représentant légal si elle est mineure) doit se faire connaître auprès de l'entraîneur avant de prendre part à l'entraînement. Le planning des entraînements est consultable sur le site internet du club. Le club se réserve le droit de stopper l'essai à tout moment.
- ✓ Des facilités de paiements sont possibles : règlement en trois fois (trois chèques remis lors de l'inscription : le premier est encaissé sans délais, les deux autres seront remis en banque à des dates définies lors de leur remise).
- ✓ Aucun remboursement de la cotisation ne sera accordé.
- ✓ La licence est offerte à toute personne qui s'engage dans le Bureau et/ou qui encadre une équipe.

Article 3 – Les entraînements

- ✓ Suivant le projet sportif du Club, chaque équipe bénéficie d'un ou plusieurs entraînements hebdomadaires obligatoires.
- ✓ Le Bureau se réserve le droit de modifier en cours d'année l'organisation ainsi que la planification des entraînements.
- ✓ La ponctualité est une forme de respect, pour soi et envers les autres. En cas de retard (ou d'absence), les joueurs se doivent de prévenir l'entraîneur. De même, chaque licencié s'engage à être présent à l'heure pour le début de l'entraînement avec une tenue de sport adaptée (chaussures de basket non portées à l'extérieur). Dans le cas contraire, l'entraîneur se réserve le droit de ne pas l'accepter pour la séance. En cas d'absences répétées, le joueur peut être suspendu pour un ou plusieurs matches.
- ✓ Il est demandé aux joueurs de se changer dans les vestiaires (et non dans les gradins). Il est conseillé d'arriver 10 minutes avant l'heure du début d'entraînement pour se changer dans les vestiaires.
- ✓ Le Club ne prévoit pas de bouteille d'eau : chacun en prévoit suffisamment pour tenir durant la séance.
- ✓ L'accès aux installations sportives ne peut se faire qu'en présence d'un responsable.
- ✓ Les parents ou responsables légaux doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s) pénétrer dans les installations.
- ✓ Un joueur mineur n'est pas autorisé à quitter une séance d'entraînement avant l'heure de fin sans autorisation formelle des parents ou responsables légaux.
- ✓ Les joueurs ont le devoir d'apporter leur coopération à la mise en place du matériel, au rangement des aires de jeu et des locaux.
- ✓ Les licenciés jeunes qui ont bénéficié d'un ballon en début de saison suite à leur adhésion au club,

doivent se munir de ce ballon pour chaque entraînement.

- ✓ Chaque licencié s'engage à respecter l'ensemble du matériel mis à sa disposition ainsi que les locaux dans lesquels il évolue.
- ✓ Afin que chacun puisse profiter pleinement de son entraînement, les licenciés doivent attendre l'autorisation de l'entraîneur et la fin de la session d'entraînement précédente pour entrer sur le terrain. Les joueurs sont autorisés à patienter dans les gradins en silence afin de ne pas perturber l'entraînement en cours.
- ✓ Les parents ne sont pas autorisés à assister aux entraînements. Ils peuvent arriver 10 minutes avant la fin et s'installer dans les gradins pour attendre leur(s) enfant(s).
- ✓ Une fois l'entraînement terminé, il est de la responsabilité des parents ou responsables légaux de récupérer leur(s) enfant(s).

Article 4 – Les matchs

- ✓ La présence aux matchs est obligatoire dès lors que le coach a demandé la présence du joueur.
- ✓ En cas d'indisponibilité, il est demandé de prévenir un responsable au moins 48 heures avant la rencontre.
- ✓ Il appartient aux seuls entraîneurs et/ou coachs de désigner les joueurs qui participeront aux matchs, notamment sur la base des critères suivants : travail aux entraînements, assiduité, sérieux, qualités sportives et enjeux du match. Les joueurs et leurs parents, pour les plus jeunes sont tenus d'accepter les décisions de leur entraîneur.
- ✓ Les horaires des matchs sont consultables sur le site Internet de GRAVELINES BASKET E.S.L.A. et sur celui de la FFBB.
- ✓ Pour les matchs à l'extérieur, les horaires peuvent être communiqués tardivement par le club recevant. La personne responsable de l'organisation des matchs de GRAVELINES BASKET E.S.L.A. s'engage à actualiser le planning dès qu'elle en a connaissance.
- ✓ Pour les matchs à domicile : arrivée 30 minutes avant l'heure du match. Pour les matchs à l'extérieur : l'horaire du rendez-vous fixé doit être respecté.
- ✓ Les déplacements sont assurés par les parents, les joueurs ou les coachs ou les entraîneurs. Les conducteurs sont responsables de ceux qu'ils transportent et s'engagent à respecter le code de la route.
- ✓ Les joueurs mineurs sont placés sous la responsabilité des entraîneurs et/ou coachs depuis l'heure de la convocation jusqu'à la fin du match.
- ✓ Chaque Joueur(s) devra prendre part à l'organisation des matchs des autres équipes du Club en

s'impliquant dans l'arbitrage, dans la tenue de table de marque ou dans la formation d'autres joueurs. Si nécessaire, une formation sera dispensée par des membres qualifiés du Club.

- ✓ Lorsqu'un Joueur(s) est convoqué(s) en tant qu'arbitre, marqueur, chronométrateur ou responsable de salle, il doit être présent 30 minutes avant l'heure prévue du match. En cas d'indisponibilité, il est de sa responsabilité de trouver son remplaçant.

Article 5 – Comportement

- ✓ Chaque licencié doit adopter une attitude sportive.
- ✓ Le respect des entraîneurs, animateurs, dirigeants, joueurs, arbitres et spectateurs est exigé en toutes circonstances. Tout manque de respect entraînera l'application de sanctions internes pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.
- ✓ Il doit respecter les officiels, ses adversaires, ses partenaires, les spectateurs ainsi que le règlement intérieur et les règles du jeu.
- ✓ Les parents doivent aider les jeunes joueurs à acquérir les valeurs de leur discipline sportive : rigueur, dépassement de soi, respect de ses co-équipiers et des adversaires. Pour cela, il leur est demandé d'adopter un comportement correct, sportif et amical lors des compétitions et entraînements et de ne pas intervenir dans le champ de compétences de l'entraîneur.
- ✓ Les comportements de racismes, antisportifs ne sont pas tolérés.
- ✓ Toute consommation d'alcool est strictement interdite en dehors du cadre de la buvette selon la réglementation en vigueur.
- ✓ Les fautes techniques, antisportives ou disqualifiantes sont des fautes graves. Elles engendrent une commission de discipline au sein de la Fédération, une amende financière et dégradent l'image du club. Le bureau se réserve le droit, pour chaque faute de ce type, de prendre des sanctions disciplinaires complémentaires à celles de la Fédération (ex : avertissement du joueur par courrier, suspension d'entraînement et/ou match pour une certaine durée, exclusion temporaire ou définitive ...) et demandera au joueur(s) fautif de régler les frais imputés au club. Ainsi un chèque de caution sera demandé dès qu'un joueur aura été sanctionné d'une 1^{ère} faute imputant une pénalité financière pour le club. Ce chèque sera encaissé dès que le joueur est sanctionné pour la 2^{ème} fois. Si ce chèque de caution n'est pas remis, le joueur ne pourra pas jouer aux matchs suivants.

ARTICLE 6 : Règles de sécurité

- ✓ Les accidents, qui surviendraient, sont sous la pleine et entière responsabilité des licenciés, des parents ou des responsables légaux pour les licenciés mineurs. Si le licencié a souscrit à une assurance

lors de la création de sa licence, il doit se référer au contrat de garanties.

- ✓ GRAVELINES BASKET E.S.L.A. décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels, il est donc conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur et de ne rien laisser dans les vestiaires lors des entraînements et des compétitions. La responsabilité du Club ne pourra être engagée pour tout incident non lié directement à la pratique du basket.
- ✓ La responsabilité de l'association GRAVELINES BASKET E.S.L.A. ne pourra être engagée en cas de non-respect des consignes de sécurité, du présent règlement et du règlement intérieur des gymnases et terrains.

Article 7 – La vie du Club et en collectivité

- ✓ Il est conseillé de prendre une douche après chaque entraînement et chaque match. Il est demandé de laisser les installations sanitaires et les vestiaires aussi propres que possible.
 - ✓ Le club s'engage à donner à tout licencié la possibilité de se former, à l'encadrement technique, à l'arbitrage, à la tenue de table ou à la fonction de dirigeant. Ces formations pouvant être payantes, le bureau se réserve le droit de choisir les licenciés motivés. Le financement de ces formations sera pris en charge par le club.
 - ✓ Toute personne ayant bénéficié d'une formation se doit de se mettre à la disposition du club durant la saison qui suit la validation de son diplôme.
 - ✓ Tous les Licenciés du Club ainsi que les Parents de Joueur(s) mineur(s) peuvent être sollicités pour aider les dirigeants dans l'organisation et le fonctionnement des diverses manifestations organisées par GRAVELINES BASKET E.S.L.A.
 - ✓ Droit à l'image : le joueur (ou son représentant s'il est mineur) accorde à GRAVELINES BASKET E.S.L.A., ses représentants et toute personne agissant avec l'autorisation de l'association et pour une durée illimitée à :
 - la prise d'une ou plusieurs photographie(s) (captation, fixation, enregistrement, numérisation) le représentant ;
 - la diffusion et la publication d'une ou plusieurs photographie(s), vidéo(s) le représentant à l'occasion des activités de quelque nature qu'elles soient, dans le cadre de l'établissement et de sa mission d'enseignement, de communication et sur quelque support que ce soit (site internet inclus).
- Toutefois, si une prise de vue, captation ou vidéo sur laquelle figure un licencié est publiée sur le site internet et ne lui convient pas, le club s'engage à la retirer sur simple demande écrite de sa part (ou celle son représentant s'il est mineur).

Article 8 – Entrée en vigueur et modification

- ✓ Ce règlement entre en vigueur dès sa validation par le Président et les membres du Bureau.
- ✓ Toute modification de ce présent règlement sera validée de la même manière.
- ✓ Le règlement intérieur est affiché dans la salle et consultable sur le site internet du club.

Le 04 Juin 2016

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. L. L.', written over a horizontal line.